



Programme pour la formation des Résidents Étrangers des Hôpitaux de Paris (REHP) de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris **Promotion 2023-2024**

Le partenariat entre l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) et le Collège de Médecine des Hôpitaux de Paris (CMHP) a pour objectif de développer un programme de formation d'excellence auprès des jeunes praticiens étrangers et de favoriser les coopérations entre l'AP-HP et les Hôpitaux Universitaires étrangers. Chaque année, 35 praticiens « Résidents Étrangers des Hôpitaux de Paris » sont sélectionnés par l'AP-HP et le CMHP, et accueillis pour occuper un poste de FFI ou de Stagiaire Associé dans les services hospitaliers de l'AP-HP.

Les dossiers de candidature sont à envoyer par mail à cmhp.paris@gmail.com

le 15 janvier 2023 au plus tard,

pour une prise de fonction début novembre 2023.

Contact et informations :

Monique BOUAZZA, secrétaire : cmhp.paris@gmail.com Site Internet : www.college-medecine.fr

SOMMAIRE :

Page 1/5 : Formulaire de candidature à joindre au dossier, signé et avec photo actuelle

Page 2/5 : Public concerné et modalités de candidature

Page 3/5 : Liste des pièces à fournir pour le Statut 1 : Stagiaire associé

Page 4/5 : Liste des pièces à fournir pour le Statut 2 : FFI DFMS ou DFMSA

Page 5/5 : Liste des pièces à fournir pour le Statut 3 : FFI-UE hors France

:

Les candidatures sont à adresser par mail ou via Google Drive

Chaque pièce doit OBLIGATOIREMENT être classée par numéro et nommée

N.B. : les informations communiquées font l'objet d'un traitement automatisé. Conformément aux articles 34-35-36 de la loi N° 78 17 du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le candidat dispose d'un droit d'accès de communication et de rectification des informations nominatives le concernant personnellement qui sont contenues dans ce traitement. Ce droit s'exerce sur simple demande de l'intéressé.



FORMULAIRE DE CANDIDATURE AU POSTE DE MÉDECIN RÉSIDENT ÉTRANGER DES HÔPITAUX DE PARIS -REHP

De novembre 2023 à octobre 2024

Veillez cocher la formation souhaitée

☐ FFI DFMS

☐ FFI DFMSA

☐ FFI MEDECIN U.E

☐ STAGIAIRE ASSOCIE

Spécialité postulée :

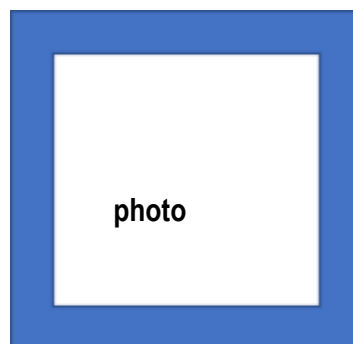
NOM de naissance :

NOM de l'époux si mariée :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE : ____ / ____ / ____ **LIEU :**

NATIONALITÉ :



ADRESSE PERSONNELLE COMPLÈTE : N° _____ Rue _____

Code ville : _____ **Ville :** _____ **PAYS :** _____

E-mail (en MAJUSCULES) : _____ @ _____

Téléphone : mobile _____ fixe _____

UNIVERSITÉ D'OBTENTION DES DIPLÔMES :

- de Docteur en Médecine _____
- de Spécialité _____

EMPLOYEUR ACTUEL (UNIQUEMENT pour le Stagiaire Associé) :

Nom et adresse de l'hôpital _____

NOM DU CHEF DE SERVICE D'ACCUEIL À L'AP-HP : _____

HÔPITAL à l'AP-HP : _____

Fait à : _____ **le** ____ / ____ / ____

Signature

N.B. : les informations communiquées font l'objet d'un traitement automatisé. Conformément aux articles 34-35-36 de la loi N° 78 17 du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le candidat dispose d'un droit d'accès de communication et de rectification des informations nominatives le concernant personnellement qui sont contenues dans ce traitement. Ce droit s'exerce sur simple demande de l'intéressé

Public concerné et modalités de candidature :

Médecins non européens, hors UE

1/ STATUT : STAGIAIRE ASSOCIE dans le cadre d'un accord de coopération internationale : être Médecin spécialiste pour bénéficier d'une formation pratique complémentaire, sans inscription universitaire

2/ STATUT : FFI dans le cadre du DFMS (en cours de spécialisation) ou du DFMSA (diplômé spécialiste). Il faut OBLIGATOIREMENT avoir déposé, avant le 15/01/2023, un dossier de candidature auprès de l'Université de Strasbourg sur le site <http://med.unistra.fr/fre/formations//3eme-cycle/DFMS-DFMSA>

Médecins européens (hors France) , UE + SUISSE et EEE :

STATUT : FFI-UE, être Interne avec au moins un an effectif dans la spécialité dans son pays d'origine.

POUR TOUS,
les dossiers sont à adresser par mail ou via Google Drive
les pièces jointes doivent être OBLIGATOIREMENT
numérotées, nommées et classées comme indiqué dans chaque liste

ATTENTION :

Les Médecins ayant déjà bénéficié d'une année en qualité de REHP à l'AP-HP ne peuvent plus postuler.

Informations pratiques

Un jury composé de membres du corps médical et de l'administration de l'AP-HP et du CMHP se réunira au printemps 2023 pour sélectionner les 35 candidats.

Les résultats seront communiqués par mail à tous les candidats le 08 avril 2023.

La durée du stage est d'un an obligatoire pour les DFMS/DFMSA, de 6 mois renouvelables une fois pour les stagiaires associés et de 6 mois pour les FFI-UE.

La rémunération mensuelle nette est de 1616 € (sauf actualisation), hors gardes.

Le voyage, le logement, les assurances « rapatriement » et « responsabilité civile » sont à la charge du candidat.

En fin de stage, après évaluation du Chef de service d'accueil, un certificat est remis aux Résidents Étrangers des Hôpitaux de Paris au cours de la cérémonie annuelle de remise des prix aux jeunes praticiens en formation à l'AP-HP.

LISTE DES PIÈCES DU DOSSIER DE CANDIDATURE REHP Stagiaire Associé 2023-2024

NOM _____ PRÉNOM _____

Nationalité _____

E-mail (en MAJUSCULES) : _____ @ _____

SPÉCIALITÉ _____

ACCUEIL à l'AP-HP : Chef de service et hôpital _____

ENVOYER LES PIÈCES NUMEROTEES DANS L'ORDRE DE CETTE LISTE

1. Formulaire de candidature sur le site web du CMHP www.college-medecine.fr complété en MAJUSCULES, signé avec photo actuelle
2. CV actualisé et détaillé (**3 pages maximum**) comportant vos activités professionnelles (vos fonctions et l'adresse précise de votre employeur), diplômes et principales publications, dates des stages hospitaliers à partir du résidanat dans votre pays ou à l'étranger
3. Projet professionnel précisant la motivation et les objectifs (deux pages dactylographiées maximum)
4. Lettre motivée du Chef de service d'accueil à l'AP-HP sur papier à en-tête, signée et tamponnée, qui souhaite vous accueillir en qualité de stagiaire associé, mentionnant les dates d'accueil, les critères ayant permis de vous choisir, les fonctions et missions qui vous seront confiées, l'objectif pédagogique poursuivi et l'évaluation prévue
5. Copie du diplôme de Docteur en Médecine certifiée conforme et traduite en français par un traducteur assermenté
6. Copie du diplôme de spécialité certifiée conforme et traduite en français par un traducteur assermenté
7. Copie d'autres diplômes et UNIQUEMENT DIPLÔMES, obtenus dans votre pays ou à l'étranger
8. Attestation de l'autorité compétente permettant l'exercice de la spécialité dans le pays d'origine
9. Lettre du Directeur de l'hôpital-employeur en cours, sur papier à en-tête avec Nom, Prénom, Qualité et adresse complète, signée et tamponnée, précisant votre statut et le bien-fondé de la demande, l'objectif et l'attente de cette qualification professionnelle
10. Lettres (2 maximum) de recommandation de vos supérieurs hiérarchiques ou Maîtres de stage avec lesquels vous avez poursuivi vos études dans votre pays ou à l'étranger
11. Certificat de bonne pratique de la langue française écrite et parlée (niveau B2 exigé), à demander auprès d'un organisme agréé de votre pays ou attestation du Doyen si les études ont été effectuées en français
12. Certificat médical établi par un Médecin des hôpitaux précisant que vous remplissez les conditions d'aptitudes physiques et mentales pour l'exercice des fonctions postulées
13. Copie du carnet de vaccination à jour ou attestation par un médecin des hôpitaux (diphtérie-tétanos-poliomyélite, hépatite B, COVID)
14. Copie certifiée conforme du passeport (UNIQUEMENT la page comportant n° du passeport, photo et dates de validité)
15. Extrait de casier judiciaire ou document équivalent datant de moins de 3 mois délivré par l'autorité compétente du pays d'origine ou de provenance ainsi qu'un extrait du casier judiciaire français pour les candidats ayant résidé en France.

LISTE DES PIÈCES DU DOSSIER DE CANDIDATURE REHP **DFMS et DFMSA** 2023-24

NOM _____ PRÉNOM _____

Nationalité _____

E-mail (en MAJUSCULES) : _____ @ _____

SPÉCIALITÉ _____

ACCUEIL à l'AP-HP : Chef de service et hôpital _____

ENVOYER LES PIÈCES NUMÉROTÉES DANS L'ORDRE DE CETTE LISTE

1. Formulaire de candidature sur le site web du CMHP www.college-medecine.fr complété en MAJUSCULES, signé avec photo actuelle
2. CV actualisé et détaillé (3 pages maximum) comportant vos activités professionnelles (pour les DFMSA : vos fonctions et l'adresse précise de votre employeur), diplômes et principales publications, dates des stages hospitaliers à partir du résidanat dans votre pays ou à l'étranger
3. Projet professionnel précisant la motivation et les objectifs (deux pages dactylographiées maximum)
4. Lettre motivée du Chef de service d'accueil à l'AP-HP, sur papier à en-tête, signée et tamponnée, qui souhaite vous accueillir en qualité de REHP, les critères motivant le choix de son candidat, et le projet de formation en adéquation avec votre cursus
5. Certificat de bonne pratique de la langue française écrite et parlée (niveau B2 exigé), à demander auprès d'un organisme agréé de votre pays ou attestation du Doyen si les études ont été effectuées en français
6. Lettres (2 maximum) de recommandation de vos supérieurs hiérarchiques ou Maîtres de stage avec lesquels vous avez poursuivi vos études dans votre pays ou à l'étranger
7. Certificat médical établi par un Médecin des hôpitaux précisant que vous remplissez les conditions d'aptitudes physiques et mentales pour l'exercice des fonctions postulées
8. Copie du carnet de vaccination à jour ou attestation par un médecin des hôpitaux (diphtérie-tétanos poliomyélite, hépatite B, COVID)
9. Extrait de casier judiciaire ou document équivalent datant de moins de 3 mois délivré par l'autorité compétente du pays d'origine ou de provenance ainsi qu'un extrait du casier judiciaire français pour les candidats ayant résidé en France
10. Copie du dossier d'inscription en DFMS ou DFMSA que vous avez adressé à l'Université de Strasbourg.

LISTE DES PIÈCES DU DOSSIER DE CANDIDATURE REHP **FFI-UE (hors France)** 2023-2024

NOM _____ PRÉNOM _____

Nationalité _____

E-mail (en MAJUSCULES) : _____ @ _____

SPECIALITE _____

ACCUEIL à l'AP-HP : Chef de service et hôpital _____

A préciser : semestre de novembre 2023 à avril 2024 ou de mai 2024 à octobre 2024

ENVOYER LES PIÈCES NUMÉROTÉES DANS L'ORDRE DE CETTE LISTE

1. Formulaire de candidature sur le site web du CMHP www.college-medecine.fr complété en MAJUSCULES, signé avec photo actuelle
2. CV actualisé et détaillé (3 pages maximum) comportant les dates des stages hospitaliers en qualité d'interne dans votre pays ou à l'étranger
3. Projet professionnel précisant la motivation, les objectifs et le semestre choisi (deux pages dactylographiées maximum)
4. Lettre motivée du Chef de service d'accueil à l'AP-HP, sur papier à en-tête, signée et tamponnée, qui souhaite vous accueillir en qualité de REHP, mentionnant les dates d'accueil (semestre du novembre 2022 à avril 2023 ou semestre de mai 2023 à octobre 2023), les critères motivant le choix de son candidat, et le projet de formation en adéquation avec votre cursus
5. Copie du diplôme de Docteur en Médecine certifiée conforme et traduite par un traducteur assermenté, et éventuellement autres diplômes (UNIQUEMENT DIPLÔMES)
6. Lettres (2 maximum) de recommandation de vos supérieurs hiérarchiques ou Maîtres de stage avec lesquels vous avez poursuivi vos études dans votre pays ou à l'étranger
7. Certificat de bonne pratique de la langue française écrite et parlée (niveau **B2 exigé**), à demander auprès d'un organisme agréé de votre pays ou attestation du Doyen si les études ont été effectuées en français
8. Certificat médical établi par un Médecin des hôpitaux précisant que vous remplissez les conditions d'aptitude physiques et mentales pour l'exercice des fonctions postulées
9. Copie du carnet de vaccinations à jour ou attestation par un médecin des hôpitaux (diphtérie-tétanos poliomyélite, hépatite B)
10. Copie certifiée conforme de la carte d'identité recto verso ou du passeport (UNIQUEMENT la page comportant n° du passeport, photo et dates de validité)
11. L'attestation de l'autorité compétente, traduite en français par un traducteur assermenté, certifiant que le stage réalisé en France sera validant pour le cursus
12. Extrait de casier judiciaire ou document équivalent datant de moins de 3 mois délivré par l'autorité compétente du pays d'origine ou de provenance ainsi qu'un extrait du casier judiciaire français pour les candidats ayant résidé en France.

N.B. : les informations communiquées font l'objet d'un traitement automatisé. Conformément aux articles 34-35-36 de la loi N° 78 17 du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le candidat dispose d'un droit d'accès de communication et de rectification des informations nominatives le concernant personnellement qui sont contenues dans ce traitement. Ce droit s'exerce sur simple demande de l'intéressé.